



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Bosc Regnault en Roumois, le 25 novembre 2003

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE LA SEINE-MARITIME
DU DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2003 à Ferrières en Bray**

Le Président du Comité Départemental de la Seine-Maritime de Tir à l'arc, Monsieur Pierre-Luc BILLIEZ remercie toutes les associations présentes et notamment Monsieur Marcel CLET, Secrétaire Général du Comité Départemental Olympique et Sportif, Monsieur Michel LEJEUNE, Député-Maire de Forges les Eaux, Monsieur Pierre CRAMOISAN, Maire de Ferrières en Bray, Madame et Monsieur les Adjointes au Maire de la ville de Ferrières en Bray et déclare l'Assemblée Générale ouverte, le quorum étant atteint avec 24 clubs présents sur 36, représentant 88 voix sur 122. Il présente les excuses de Monsieur Charles REVET, Président du Conseil Général de Seine-Maritime et de Monsieur Pascal MARTIN, Président de la Commission Jeunesse et Sport au Conseil Général de Seine-Maritime, Monsieur Gérald LECOMPTE, Président du Comité Départemental Olympique et Sportifs, tous retenus par d'autres obligations.

CLUBS PRESENTS :

ROUEN « Roy Guillaume »
PETIT COURONNE
ROUEN ARC CLUB
LE HAVRE « CHTA »
NOTRE DAME DE GRAVENCHON
BRACQUEMONT-BELLEVILLE
EPOUVILLE
SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
ST MARTIN EN CAMPAGNE
OFFRANVILLE
SOTTEVILLE LES ROUEN
LE HAVRE GRAND COLMOULIN

PAVILLY
AUMALE
SAINT AUBIN LES ELBEUF
SAINT VALERY EN CAUX
FERRIERES EN BRAY
CAUDEBEC EN CAUX
GRAND COURONNE
AUFFAY
AMFREVILLE LA MIVOIE
LUNERAY
PREAUX
VIEUX ROUEN SUR BRESLE

CLUB ABSENT :

MONT SAINT AIGNAN
GRAND QUEVILLY
MAROMME

SAINT ROMAIN DE COLBOSC
YERVILLE
BIHOREL

CLUB EXCUSES :

FECAMP
BEUZEVILLE LA GRENIER
TOURVILLE LA RIVIERE

ATOFINA
YVETOT
SAINTE ADRESSE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Nous avons terminé l'année 2002-2003 avec 1227 licenciés, soit une augmentation de 80 archers et de 6,8 % contre 4,6 % l'année dernière, j'espère que l'année 2003-2004 sera aussi favorable à notre discipline. Les clubs quant à eux, sont désormais 36, avec la mise en sommeil de ceux de Forges et d'ATOFINA.

Des changements sont intervenus chez les Présidents, aussi nombreux que les années passées, avec à l'ADESA, Christian DELCOURT aux Archers Valeriquais, Ludovic ANDRIEUX à l'ADESA et Bruno JOLLY à Sotteville lès Rouen, ainsi que Stéphane FONTAINES à Saint Nicolas d'Aliermont et Laurent TAULIN à la CHTA..

Nous souhaitons la bienvenue à tous ainsi qu'aux nouveaux archers .

Rapport moral AG 2003

ADMINISTRATIF

Tous les dossiers habituels, de subventions notamment, sont à jour et nous venons de conclure avec le Conseil Général de Seine-Maritime une convention d'objectifs pour une durée de 1 an. La DRDJS a encore augmenté les crédits FNDS du CD de même d'ailleurs que ceux des clubs, dossiers que je suis allés soutenir directement afin d'informer au mieux la DRDJS de la situation de certains clubs dont la subvention méritait d'être relevée. Comme l'an dernier le cD76 a décidé d'aider à la formation par une aide directe pour l'ensemble des formations arbitre, initiateur et autres et l'achat par le CD des manuels d'arbitre.

Je tiens à saluer la réaction des clubs qui ont accepté après quelques rencontres de licencier l'ensemble de leurs adhérents et je rappelle que nous en avons tous l'obligation si nous voulons conserver l'agrément FFTA, indispensable pour obtenir des subventions de l'état par exemple.

Enfin, une nouveauté mérite d'être signalée dans le mode de fonctionnement du calendrier. Suite à la réunion du comité directeur de la ligue en effet, il sera désormais possible d'organiser des concours si le club possède au moins un arbitre titulaire, adulte ou jeune. Par contre, après une période transitoire, les arbitres stagiaires ne donneront ce droit, j'ose espérer que cette disposition permettra de pallier aux défections trop nombreuses de certains stagiaires de certains clubs.

Concours jeunes :

Cette année encore, nous avons obtenu l'aide du Conseil Général de Seine-Maritime pour les quatre compétitions qui se sont déroulées dans tout le département(cf. rapport d'Agnès Largillet). Mais il faut savoir que cette aide a été fortement minorée et c'est pourquoi le Comité directeur a décidé en septembre de modifier le mode de fonctionnement de ces concours, à l'imitation d'ailleurs de ce qui se passe dans les autres départements. Désormais ces concours seront payants, au moins pour les deux concours « salle », à hauteur de 3 euros par archer, reversés au club organisateur. Les récompenses, les frais d'envois resteront quant eux à la charge du CD. J'ose espérer que l'arbitrage restera gratuit, les arbitres mettant un point d'honneur à exercer bénévolement leur fonction dans ces compétitions.

Championnat de France 3D par équipe départementale :

Robert Blot, membre coopté de la commission nature-3D a préparé une sélection d'archers départementaux qui s'est rendue avec Robert et Christian Verrolles en Aquitaine au début octobre. Elle fut annoncée à Montivilliers et cette équipe se plaça 17^e, c'est à dire dans la première moitié des départements et on peut donc la féliciter. Contrairement à ce que je vous avais annoncé l'an dernier, nous avons pu l'envoyer grâce à l'aide de la ligue qui a couvert près de la moitié des frais et des archers qui ont participé notablement aux dépenses. Le mode de sélection a été celui annoncé l'an dernier et que je rappelle ci-dessous :

Championnat de France par équipes départementales Mode de sélection

- Prise en compte des deux meilleurs scores de la saison FFTA en cours, soit du 1^{er} octobre au 31 août, sur l'ensemble des concours, sans limitation de département, à charge pour les archers de faire parvenir leurs résultats validés par le club organisateur au responsable de la sélection ou au Président du CD 76.
- Prise en compte des résultats du championnat de France 3D individuel, si participation et dans les deux meilleurs scores.
- Pré-qualification début septembre des archers retenus afin de vérifier leur disponibilité.

La décision définitive sera prise conjointement entre le Président du CD 76, le sélectionneur et le Président de la commission nature 3 D.

Les archers sélectionnés ainsi que l'arbitre volontaire seront informés au plus tard la deuxième quinzaine de septembre de leur participation à cette épreuve.

Nous rappelons que celle-ci est ouverte à 5 archers des 5 catégories reconnues par le règlement de la discipline (1 arc droit nu, 1 arc classique nu, 1 arc chasse nu, 1 arc à poulies nu, 1 arc libre), dont au moins un jeune ou une femme.

Championnats départementaux :

Le détail vous en est donné par Patrice CHARLET mais tous ont été parfaitement organisés. Je tiens à féliciter les clubs organisateurs et les lauréats.

Championnats de ligue :

Notre département accueillait cette année celui de 3D, à Préaux, ainsi qu'une DR fita à Bracquemont-Belleville : bravo aux organisateurs et aux nombreux bénévoles qui ont permis le succès de ces manifestations.

Division Départementale :

Avec le soutien de la Caisse d'Épargne qui a fourni les challenges, nous avons pu expérimenter cette année une compétition extérieure par équipes mixtes de clubs, tant pour les arcs classiques que pour ceux à poulies. Le règlement vous a été envoyé en son temps et je vous rappelle simplement les points essentiels : passage obligé par les championnats de Seine-Maritime fédéral et Fita et prise en compte des deux autres meilleurs scores fita et fédéral. Les résultats vous seront donnés par Patrice CHARLET mais je tiens à féliciter les organisateurs et les équipes qui ont participé.

Autre manifestations :

Le désormais traditionnel **Trophée du Conseil Général**, s'est déroulé à Petit-Couronne et on ne peut que féliciter le club présidé par Christian ROBILLARD pour une organisation et une victoire superbes.

Je pense que vous avez comme moi particulièrement apprécié le Printemps Sport Nature organisé par la DRDJS et le Conseil Général à Notre Dame de Gravenchon, où là encore, une organisation parfaite a permis d'accueillir de nombreux néophytes qui, je l'espère, sont ressortis enthousiasmés de leur découverte. Toutes les autres compétitions qualificatives pour les championnats de France ont bien montré le dynamisme du tir à l'arc en Seine-Maritime.

Que tous soient ici remerciés.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Sportives (Patrice CHARLET)

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Le championnat s'est déroulé à BIHOREL les 18 et 19 janvier 2003 sur sélection puisque nous disposions de 120 places, ce qui représentait cette année 8 places de plus. Cela a permis aux sfcos de tirer le dimanche.

Aucune remarque particulière, tout s'est bien déroulé.

Prochain championnat à BRACQUEMONT les 17 et 18 janvier 2004, sur sélection. Nouveauté cette année avec l'intranet de la Fédération je dispose de tous les résultats de archers de la Seine Maritime.

Les archers seront en présélection sur le suivi des concours. Afin de faciliter la sélection finale, les archers devront s'inscrire sur les feuilles de pré inscriptions, de manière à avoir une sélection sûre, et de ne pas chercher dans le classement les remplaçants éventuels.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPE

Championnat qui s'est déroulé à Villedieu les Poêles le 16 février 2003.

Un voyage en bus qui simplifie le déplacement, mais qui ne réussit pas à tout le monde (moi puisque suis malade en car) le voyage s'est bien passé, malgré un temps de chien. Cette option permet aux archers d'arriver sur place dans de bonnes conditions.

Bravo et merci à toutes les équipes qui ont défendue les couleurs du Conseil Général et de la Seine-Maritime.

Composition des équipes :

Jeune : Charlotte FOURNOT, Mickael COUPE, Alexis BRICHET, Geoffray SERIN.

Arc à poulies : Jennifer CHANOT, Dominique ARSON, Laurent LEDRU, Charles PETIT.

Espoir : Françoise BENOIT, Yves LEROUX, Alex HIVERLET, Marc SORIN.

Elite : Thérèse ANCOET, Pierre LESQUILLIER, Dominique FOURNOT, Nicolas ROBERT.

Classement :

Poulies 1er , Espoir 2ème , Jeunes 2ème , Elite 3ème

Très bonne performance de l'équipe arc à poulies.

Prochain championnat à CARPIQUET le 29 février 2004.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL :

Le championnat départemental FITA couplé d'un Fédéral s'est très bien déroulé à St VALERY EN CAUX.

Avec une bonne participation pour assurer ce championnat

8 arbitres étaient présents ainsi que de nombreux bénévoles pour assurer le très bon fonctionnement de la compétition.

Encore bravo à tous.

TROPHEE DU CONSEIL GENERAL

Le 7^{ème} Trophée s'est déroulé à PETIT-COURONNE le 2 mars 2003

Nous avons pu retenir 14 équipes, 15 équipes qualifiées sur 19.

Equipe vainqueur PETIT-COURONNE

Prochain Trophée à OFFRANVILLE

La Commission Sportive a traité les compétitions de la Seine Maritime et quelques scores effectués hors département ce qui représente environ 2500 résultats.

- Le traitement des niveaux 2003 / 2004, avec la participation de la Fédération.

J' ai collaboré à la mise en place pour le calcul des nouveaux niveaux avec Muriel Baroni .

Grâce à Muriel j'ai les accès de gestionnaire de Ligue.

- L'organisation du Championnat Départemental en salle ainsi que les qualifications.

- La sélection des archers pour le championnat Départemental.

- Le classement des compétitions et les qualifications pour le Trophée du Conseil Général.

- Important :

Les organisateurs doivent faire apparaître le maximum d'informations sur le Trophée et les faire mentionner dans la presse quand ils publient leurs résultats, recueillir les coupures afin de les inclure dans le dossier Trophée.

- Rappel :

Seules les compétitions se déroulant en Seine-Maritime sont qualificatives pour le Trophée.

- L'envoi des résultats à la FFTA doit encore passer par la Commission Sportive, pour rectifier au besoin les erreurs éventuelles. La Fédé donnera son feu vert pour que les clubs envoient directement leurs résultats via internet.

La récupération des scores s'effectue sur le site FFTA, les archers qui ont pris leurs licences en retard perdent leurs points pour le Trophée puisqu'ils n'ont pas été validés lors du 1^{er} envoi.

Après chaque envoi un compte rendu d'erreur m'est envoyé ainsi qu'à la ligue.

Pour la sélection au Championnat Départemental, la manœuvre est différente puisque je récupère la totalité des résultats plus tard. La prochaine saison sera certainement différente, pour les archers qui ne seront pas à jour de leur licence (les scores seront perdus définitivement).

Il est fortement recommandé aux clubs organisateurs de concours possédant un ordinateur de traiter les résultats avec Winffa2.

Une mise à jour des licenciés (fichier ressources) est faite régulièrement (1 par semaine) par le responsable qui traite les scores (pensez à mettre à jour avant chaque compétition).

Les clubs qui rencontrent des difficultés avec Winffa2 peuvent toujours m'appeler.

- Résultats :

les résultats de chaque compétition, sont disponibles sur le site FFTA.

Afin d'éviter certaines erreurs de catégories je demande donc aux clubs organisateurs de faire attention aux changements de catégories pour les premiers concours de la saison. Je ne veux plus entendre dire aussi « ma licence est en cours », « je n'ai pas de numéro » (à relever lors de la prise de licence). Ne pas accepter l'archer qui ne sera pas à jour (il en va de la responsabilité de l'organisateur et de l'arbitre).

- Changement de club ou transfert :

Je remarque toujours que certains archers qui changeaient de club, voyaient leur n° de licence modifié (nouveau).

Rappel pour les transferts ils ne se font que si l'archer a repris une licence dans son club d'origine, le transfert ne peut se faire que dans ces conditions, sinon ce n'est qu'un simple renouvellement fait par le club qui accueille l'archer. Attention, voir ci-dessus.

Enfin, je vous souhaite à tous une bonne année sportive.

Jeunes et formation (Agnès HURE)

LES JEUNES

Deux **stages jeunes** se sont déroulés au CRJS de Yerville.

- le dimanche 10 novembre 2002, 13 jeunes étaient présents représentant 5 clubs.
- le dimanche 22 décembre 2002, 21 jeunes étaient présents représentant 5 clubs.

La commission jeunes s'interroge sur la faible participation des jeunes lors de ces stages. L'information arrive-t-elle bien auprès des jeunes archers ?

Un grand merci à tous les bénévoles qui répondent présents tout au long de l'année pour l'encadrement de ces stages.

LA FORMATION

Le **stage archer** avait lieu le week-end des 22 et 23 mars 2003 au CRJS de Yerville. Faute de réunir assez de stagiaires, il a dû être annulé.

LES PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2003.2004

Quatre **compétitions jeunes** sont prévues :

Deux vont se dérouler en intérieur

↳ le 22 novembre 2003 à GRAND-COURONNE

↳ le 24 janvier 2004 à AUMALE

Deux vont se dérouler en extérieur

↳ le 1^{er} mai 2004 à NOTRE DAME DE GRAVENCHON

↳ le 12 juin 2004 à PAVILLY

Deux **stages jeunes** sont prévus au CRJS de Yerville

- le samedi 1^{er} novembre 2003

- le dimanche 22 décembre 2002

Cette année encore, nous avons demandé aux présidents de nous transmettre le noms des jeunes qui souhaitent participer aux stages organisés par la commission jeunes.

Nous avons reçu beaucoup de réponses.

Pour chaque stage prévu, les jeunes seront sélectionnés, ils recevront une convocation et devront répondre par coupon.

Le Président sera informé par courrier du nom des jeunes de son club qui se rendront au stage.

Un **stage arc classique** aura lieu en novembre.

Le **stage spécifique arc à poulies** va se dérouler le dimanche 9 novembre 2003 au CRJS de Yerville. Il sera encadré par Denis VANEZ

Arbitres (Peter REYNOLDS) :

Cette saison encore les arbitrages de la Seine Maritime se sont déroulés sans incidents. Il fut même demandé à plusieurs de nos arbitres d'officier dans d'autres départements, je pense particulièrement au D1 à Pont Audemer.

Nous sommes aussi fiers, au Comité, de nos cinq nouveaux jeunes arbitres sur les six que compte la Normandie. Il est réconfortant de constater leur intérêt et leur engagement pour notre sport. Cette année, nous avons plusieurs stagiaires qui j'espère gonfleront nos rangs pour la fin d'année.

Je voudrais ici rendre hommage à Jean-Claude Marot, l'un de nos plus anciens arbitres qui à travers son intégrité et son énergie, reste un exemple pour nous tous et également à Patrick DUTERTE.

Rapport financier :

Le trésorier a présenté les comptes de la saison 2002/2003 suivants les documents qui ont été remis à chaque club en même temps que le pré-rapport de l'Assemblée Générale et demande s'il y a des questions. Aucune question

Rapport du Vérificateur aux comptes :

Huguette VAN DEN BROECK a lu à l'Assemblée son rapport et remis au Président une attestation ne révélant aucune anomalie en date du 17 novembre 2003 à Bracquemont. Le Président informe qu'Huguette VAN DEN BROECK ne souhaite pas continuer ses fonctions de vérificateur aux comptes

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a un candidat à la fonction de vérificateur aux comptes. Un seul est candidat Charles PETIT. L'Assemblée est d'accord à l'unanimité sauf une abstention.

Quitus au Trésorier :

Suite au rapport du vérificateur aux comptes, les comptes sont adoptés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Renouvellement statutaire d'un membre du bureau :

Le Président informe l'Assemblée qu'Alain LAVISSE a donné sa démission de membre du Comité Directeur et qu'en conséquence le Comité Départemental n'a plus de Trésorier. Il demande donc à l'Assemblée de renouveler le poste vacant. Un seul candidat : Frédéric VAUTIER. Le Secrétaire Général appelle les clubs pour leur remettre les bulletins de vote. Il est passé au vote à bulletin secret.

Résultat des élections :

Le Secrétaire général après avoir effectué le dépouillement en présence de Marcel CLET, Secrétaire Général du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Maritime remet au Président les résultats. Le Président rappelle que pour être élu il faut la majorité absolue plus une voix au premier tour ou la majorité relative au deuxième.

Frédéric VAUTIER a été élu par à la majorité absolue au 1^{er} tour par 79 voix pour - 5 blancs - 4 abstentions

Budget prévisionnel :

Compte-tenu de la démission du Trésorier, le Président présente le budget prévisionnel de la saison 2003/2004 (documents remis aux clubs comme indiqué ci-dessus).

Aucune question n'étant soulevée, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Cotisations et montant des licences :

Le Président propose de maintenir les tarifs de l'an passé.

RECOMPENSES DES ARCHERS MEDAILLES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Un certain nombre de participations honorables et de podiums m'ont été signalés par les présidents, pour l'année sportive 2002-2003, nous allons les récompenser :

- Premier : Catherine Hecker, VFCO, des archers du Roy Guillaume en Nature
Jocelyn Brument, BHCO, des archers de Préaux, en Nature
Pierre-Luc Billiez, VH, des Archers Valeriquais, en Salle et en Fédéral
- Seconde : Céline Leseq, des Archers du Roy Guillaume, en 3D
Bernard Lefebvre, VHCO, de Pavilly, en 3D
Benoît Buquet, JHCO, de Petit-Couronne, en Fédéral
- Troisième : Jenifer Chanot, SFCO, de Notre Dame de Gravenchon, 3é en beursault
Mathilde Recher, MFCO, de Montivilliers, en 3D
Yvette Robert, des Archers du Roy Guillaume, en 3D
Sébastien Follet, des Archers du Roy Guillaume, en Nature
Joël Benoit, SHCO, des Archers du Roy Guillaume, en 3D

Je tiens aussi à rappeler le titre de Vice-Champion du Monde de Didier Fourneaux aux jeux mondiaux des Sapeurs Pompiers obtenu en Nouvelle-Zélande, en début de saison 2002/2003, avec le soutien des collectivités de la région de Dieppe, de son club : les Martins tireurs et du CD76.

Et les participations de :

Mathilde Recher, MFCO, de Montivilliers, 4ème en Nature
Merry Lavigne, MHCO, de Montivilliers, 5ème en Nature
Benoît Buquet, SHCO, de Petit-Couronne, 7ème en Salle
Tanguy Devaux, JHCO, de Montivilliers, 7ème en 3D
Alain Carles, VHCO, des Archers du Roy Guillaume, 7ème en Nature
Sylvain Lavisce, CH, des Archers Valeriquais, 8é en Salle
Gaétan Vanier, CHCO, de Montivilliers, 9ème en 3D
Yvette Robert, VF, des Archers du Roy Guillaume, 9ème en Nature
Sébastien Follet, SH, des Archers du Roy Guillaume, 10ème en 3D
Laurent Ledru, SHCO ; de Notre Dame de Gravenchon, 10é en fédéral

Gaétan Vanier, CHCO, de Montivilliers, 11ème en Nature
Jean-Claude Robert, VH, des Archers du Roy Guillaume, 14ème en nature
Jenifer Chanut, SFCO, de Notre Dame de Gravenchon, 14é en Fédéral
Jean-Claude Robert, VH, des Archers du Roy Guillaume, 15ème en 3D
Laurent Ledru, SHCO, de notre Dame de Gravenchon, 15é en beursault

Bernard Lefebvre, VHCO, de Pavilly, 16é en nature
Fabian Carpintero, MHCO, de Pavilly, 16é en Nature et en 3D
Odile Billiez, SF, des Archers Valeriquais, 17é en Fédéral
Tanguy Devaux, JHCO, de Montivilliers, 17ème en Nature
Joël Benoit, SHCO, des Archers du Roy Guillaume, 18ème en Nature
François Leguern, de Montivilliers, 25ème en Nature
William Chanut, SHCO, de Notre Dame de Gravenchon, 26é en Fédéral
Vincent Aubert, SHCO, de Pavilly, 28é en 3D
Pierre Lavigne, SH, de Montivilliers, 30ème en Nature
William Chanut, SHCO, de Notre Dame de Gravenchon, 30é en beursault
Robert Blot, VHCO, des Archers du Roy Guillaume, 34ème en 3D
Vincent Aubert, SHCO, de Pavilly, 35é en campagne
Alex Follet, SHCO, de Notre Dame de Gravenchon, 38é en beursault
Alex Follet, SHCO, de Notre Dame de Gravenchon, 56é en Fédéral

Modification de la convention « Compétitions jeunes » :

Le Président informe l'Assemblée que lors de la saison 2002-2003, le Conseil Général n'a financé qu'à hauteur de 250 Euros et qu'en conséquence, il y a un déficit de l'ordre de 1500 Euros ne tenant pas compte des récompenses remise à chaque compétitions. Le Président rappelle la délibération prise par le Comité Directeur en date du 19 septembre 2003 : « **COMPÉTITIONS JEUNES** : Le Président informe que la saison passée le Comité Départemental n'a reçu que la somme de 250 € pour la compétition jeune de Yerville et un prévisionnel de 400 € pour les 3 autres du Conseil Général et qu'il y a eu un déficit de 1500 Euros. Compte tenu que le Conseil Général n'a pas encore attribué les subventions pour la saison à venir, le Comité Départemental se voit dans l'obligation de demander aux jeunes archers une participation financière de 3 Euros au moins pour les deux compétitions jeunes salles. Ces 3 euros seront versés aux lieux et places de la participation financière. Cependant à titre transitoire, le Comité Départemental fournira au club organisateur des blasons, une cinquantaine de timbres et les récompenses. »

Le Président propose de passer au vote afin d'entériner la nouvelle convention : La CHTA est contre et deux abstentions

Ratification de la précédente Assemblée Générale :

Le Président demande à l'Assemblée de ratifier l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Pavilly le 25 novembre 2001. Aucune remarque. Vote à l'unanimité.

Questions diverses

* Le président lit un courrier du secrétaire du club de FECAMP, relatif au coût des licences et au peu de retour sur investissement qui semble s'en dégager. Il rappelle que l'agrément FFTA apporte au club :

La possibilité de participer aux championnats officiels pour les archers,

La possibilité d'accéder aux subventions Conseil Général et FNDS,

L'accès aux stages jeunes gratuits organisés par le CD76

L'accès aux stages archers, élites, initiateurs ... organisés par le CD76 ou la ligue et dont le prix est de l'ordre de 50% du coût réel.

Il ajoute que le nombre d'archers de la FFTA est faible par rapport aux autres sports et qu'une licence loisir (refusée à plusieurs reprises par la fédération) reporterait sur très peu d'archers le coût administratif de la FFTA, ce qui rendrait la licence hors de prix pour les archers compétiteurs.

Enfin, les résultats des compétiteurs sont bien souvent pris en compte par les municipalités pour leurs subventions, sans compter la convivialité et l'expérience que peuvent apporter les compétitions aux participants.

*Championnat Départemental salle : la FFTA faisant désormais payer le Championnat de France, il n'y a plus aucune raison de ne pas en faire autant du CD, à hauteur de 5 euros par archers, le CD76 offrant l'intégralité des médailles. Le débat se termine par un vote favorable à cette modification (unanimité moins une voix).

* Le Président du Comité Départemental lit un courrier du 7 novembre 2003 envoyé par le Président du Club d'Epouville : « Objet : Classement du trophée du Conseil Général, surclassement d'un junior : Le score effectué par un archer de catégorie **Junior** mais surclassé en catégorie **Senior** pour une ou plusieurs compétitions doit il être pris en compte comme un score « jeune » pour les présélections.

Le Président donne la parole à Patrice Charlet qui répond que récupérant les scores sur le logiciel de la Fédération, ce dernier ne gère ni les niveaux ni les surclassements ponctuels, un JH ou une JF surclassé(e) figure donc en tant que JH ou JF, et est donc pris en compte dans le classement. Le Président ajoute que c'est le même cas qui vient d'être tranché oralement par le Président de la Commission Arbitre National à propos d'un VH surclassé ponctuellement SH1 et qui a réalisé une amélioration de la meilleure performance française de sa catégorie (VH), il est officiellement enregistré VH sur sa licence, la performance devrait être homologuée, car le score remonte en VH.

Date et lieu de la prochaine AGO :

Le Président rapporte que deux clubs sont candidats pour recevoir la prochaine assemblée générale : Saint Martin en Campagne et Auffay. Il propose à l'Assemblée de se réunir le dimanche 21 novembre 2004 à Auffay à 9 Heures 30, ville plus centrale du département pour une année électorale, mais retient la proposition des Martins Tireurs pour l'année 2005.

L'assemblée est close à 16 heures 45

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE GENERAL



P.L. BILLIEZ



J.C. DEMARES



Correspondant :

Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax : 02.32.56.12.41

Ferrières en Bray, le 23 novembre 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 novembre 2003

Présents :

BILLIEZ Pierre-Luc
CHARLET Patrice
DEMARES Jean-Charles
REYNOLDS Peter

DUPRE Pierre
DUHAMEL Grégory
VAUTIER Frédéric
PETTE Stéphane

LARGILLET Agnès
JOLY Bruno
ROBILLARD Christian

Le Président a réuni les membres du Comité Directeur afin d'élire un nouveau trésorier et un trésorier adjoint. Frédéric VAUTIER se propose comme candidat au poste de trésorier et Peter REYNOLDS se propose comme trésorier adjoint. Le Président propose de passer au vote. Frédéric VAUTIER et Peter REYNOLDS sont élus à l'unanimité.

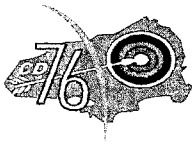
La séance est levée à 12 heures 45.

Le Président

P.L. BILLIEZ

Le Secrétaire Général

J.C. DEMARES



Comité de Seine-Maritime de Tir à l'Arc

Correspondant : Jean-Charles DEMARES
4 Chemin du Pont Meunier
27520 Bosc Regnault en Roumois
Tél/Fax. : 02.32.56.12.41

Ferrières en Bray, le 23 novembre 2003

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 novembre 2003

Présents :

Pierre-luc Bittiez. Patrice Larpillet Jean-Charles Demares
Agnès Larpillet Bruno Joly Peter Reynolds
Christian Robillard Gregory Duhamel

Compte tenu du nombre de participants aux championnats de France 2003, il est décidé de ne récompenser les podiums à hauteur de :

- Premier : 100 Euros par titre
- deuxième : 80 Euros par titre
- troisième : 60 Euros par titre.

Le Président s'abstenant du vote et n'a pas pris part au débat

fait à Ferrières en Bray
le 23 novembre 2003 à 9h30.

P.L. Bittiez

J.-C. Demares